



Membres en exercice	27
Membres présents	16
Suffrages exprimés	18
Pour	18
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/02

Objet : Demande de subvention au Département de l'Hérault et à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée/ Fonds de soutien aux communes – projet de mise en circulation partagée

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Jérôme LABORIE, Adeline BATALLER GARCIA, Kévin LABORDE, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN (arrivée à 19h30), Noura HABIB CHORFA, Elian GOMEZ

Absents ayant donné procuration : Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN

Absents Excusés : Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Marie-Laure LOYEZ, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Christophe ERMOLENKO, Elisabeth MOULY MANETAS, Aurélie PACE

Secrétaire de séance : Jérôme FABRE

La Commune a pour projet de modifier la circulation autour du pont Canal.

Les objectifs sont multiples :

- Améliorer le cadre de vie et la mise en sécurité des habitants et des usagers,
- Favoriser les modes doux et le partage des voies de circulation,
- Répondre aux besoins des nombreux cyclistes et de piétons.

Pour des raisons économiques, il a été fait le choix de réaliser un aménagement ne nécessitant pas de lourds travaux de voirie mais encore de diminuer l'impact visuel de la circulation et du stationnement dans ce secteur du village.

Les différentes zones seront clairement identifiées par des résines routières colorées accompagnées d'une signalétique autant au sol que sur panneaux.

Un sens unique de circulation sera mis en place en complément de celui existant dans

Accusé de réception en préfecture
034-243403383-26240229-202402-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20240229-202402-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

Le tout devrait apporter de l'apaisement dans les vitesses ainsi qu'une meilleure aisance de déplacement.

Le coût du projet a été évalué à :

Lots	Nature des travaux	Montant HT en €
1	Signalisation horizontale et verticale	80 000.00
2	Réseaux secs et feux tricolores	40 000.00
Maîtrise d'œuvre	Honoraires	9 800.00
Total		129 800.00

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,

Considérant la possibilité pour la Commune de solliciter des subventions auprès du Département de l'Hérault et de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée/Fonds de soutien aux communes,

Le conseil municipal décide :

- De confirmer l'approbation de cette opération,
- De solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département de l'Hérault et de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée/ Fonds de soutien aux communes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la demande et à l'encaissement de ces subventions.

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot

34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.citoyens.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
184-213403363-20240229-202402
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20240229-202402-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024